

Stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil

2014-2019



Organisation
mondiale de la Santé

Bureau régional de la Méditerranée orientale

Stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état-civil 2014-2019



**Organisation
mondiale de la Santé**

Bureau régional de la Méditerranée orientale

Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS

Organisation mondiale de la Santé. Bureau régional de la Méditerranée orientale

Stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état-civil 2014–2019 / Organisation mondiale de la Santé. Bureau régional de la Méditerranée orientale

p.

Édition anglaise au Caire

WHO-EM/HST/216/E

WHO-EM/HST/216/F

1. Registre civil 2. Collecte de données - normes 3. Planification régionale de la santé 4. Mise en œuvre des programmes de santé 5. Caractéristiques de la population I. Titre II. Bureau régional de la Méditerranée orientale

(Classification NLM : WA 950)

© Organisation mondiale de la Santé 2017

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Citation suggérée. [Titre]. Le Caire : Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Méditerranée orientale ; 2017 ; Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Table des matières

Avant-propos	5
1. Introduction.....	7
1.1 Importance de l'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil.....	7
1.2 Nature pluripartite des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil.....	10
2. Examen de la situation régionale	11
2.1 Justification des besoins	11
2.2 Principales difficultés	13
3.1 Contexte et justification.....	17
3.2 Objectif et portée	18
3.3 Orientations stratégiques et mesures proposées au niveau des pays.....	19
4. Mise en œuvre de la stratégie.....	28
4.1 Élaboration de plans nationaux.....	28
4.2 Action de plaidoyer en faveur de l'engagement politique et de l'harmonisation des parties prenantes.....	28
4.3 Suivi et évaluation.....	29
4.4 Rôle de l'OMS et des partenaires régionaux.....	31
5. Orientations futures.....	33
Références.....	34
Annexe 1. Résolution EM/RC60/R.7	37

Avant-propos

En 2012, le renforcement de l'information sanitaire est devenu l'une des principales priorités dans l'activité de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale. L'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil fait partie des principales composantes des systèmes d'information sanitaire efficaces. La fiabilité des statistiques de mortalité aux fins de surveillance de la situation sanitaire nécessite un système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil robuste et efficace, dans lequel tous les décès et naissances sont enregistrés et où les causes de décès sont certifiées et déclarées. Les progrès en matière de développement sanitaire ne peuvent être mesurés sans informations appropriées sur les naissances, les décès et les causes de décès. Le travail mis en route en 2012 a abouti à une résolution de la cinquante-neuvième session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale (EM/RC59/R.3) demandant aux États Membres de renforcer les systèmes d'information sanitaire, y compris l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil.

Jusqu'à récemment, il n'existait pas beaucoup d'informations précises sur l'état actuel des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans les pays de la Région. Une évaluation rapide a été réalisée par des parties prenantes des secteurs de la santé, des statistiques et de l'enregistrement en utilisant un outil d'évaluation standard dans tous les pays entre novembre 2012 et janvier 2013. Cette évaluation a été suivie d'un examen approfondi des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans la plupart des pays. L'évaluation a confirmé l'existence de lacunes majeures dans la plupart des pays et a fait apparaître des sujets de préoccupation significatifs pour la Région. Sur la base de cette évaluation, seul un quart des pays, soit seulement 5 % de la population de la Région, étaient considérés comme ayant des systèmes performants. Plus de la moitié de la population de la Région vit dans des pays où l'enregistrement des actes d'état civil présente des faiblesses et des dysfonctionnements. Plus de 6 millions de naissances, soit environ 40 % du total des naissances annuelles dans la Région, ne sont pas légalement reconnues ou saisies par les systèmes d'enregistrement, et environ deux tiers de l'ensemble des décès annuels ne sont pas enregistrés.

Sur la base d'un vaste travail réalisé par l'OMS en collaboration avec les États Membres et d'autres parties prenantes, une stratégie d'amélioration de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil a été mise au point et approuvée par le Comité régional de l'OMS en 2013 (EM/RC60/R.7). La présente publication expose la stratégie régionale, qui a pour but d'améliorer les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans la Région en étroite collaboration avec des partenaires et des homologues nationaux. Elle a été préparée dans le contexte d'accroissement de la dynamique internationale et régionale visant

à améliorer l'enregistrement des actes d'état civil et l'établissement des statistiques démographiques, comme le montrent les recommandations de la Commission d'information et de responsabilisation pour la santé de la femme et de l'enfant, le Cadre d'action régional visant à appliquer la Déclaration politique des Nations Unies sur les maladies non transmissibles et le Rapport 2013 du Groupe de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015.

La stratégie s'articule autour de sept interventions et domaines stratégiques. Elle présente les actions et activités de soutien au niveau régional, et inclut un cadre de travail pour surveiller et évaluer la mise en œuvre des mesures stratégiques prises aux niveaux national et régional. À présent, pour chaque pays de la Région, la difficulté est de susciter un engagement politique de haut niveau et d'engager les secteurs concernés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national en fonction des lignes directrices contenues dans la stratégie régionale. Pour les partenaires internationaux et régionaux, l'étape suivante consiste à garantir le soutien durable et à long terme envers les États Membres et à sensibiliser les pays à l'importance d'avoir un meilleur système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil.

Dr Ala Alwan

Directeur régional, Région OMS de la Méditerranée orientale

1. Introduction

1.1 Importance de l'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil

L'enregistrement des faits d'état civil est défini comme l'enregistrement universel, continu, permanent et obligatoire de la survenue et des caractéristiques des événements démographiques concernant la population tel que prévu par décret ou réglementation conformément aux exigences légales d'un pays (1). L'enregistrement des faits d'état civil est principalement mené à bien dans le but d'établir les documents juridiques prévus par la loi. Ces dossiers constituent également une source principale de statistiques démographiques. Pour avoir des statistiques démographiques de qualité, il est essentiel de combiner exhaustivité de la couverture, exactitude et rapidité de l'enregistrement des actes d'état civil. Les événements démographiques généralement enregistrés incluent les naissances vivantes, les décès, les morts fœtales, les mariages, les divorces, les adoptions et les reconnaissances ou légitimations.

Du point de vue des particuliers, l'enregistrement des faits d'état civil fournit un service unique et essentiel. Grâce à l'enregistrement officiel des naissances, décès, mariages, divorces et adoptions, les individus ont les preuves écrites souvent requises pour la reconnaissance de leur identité légale, de leurs relations familiales, de leur nationalité et des droits qui en découlent. L'accès aux services publics, tels que la santé, l'éducation, l'aide et la protection sociales, en est renforcé et l'apatridie peut ainsi être évitée. Les preuves juridiques d'identité sont nécessaires pour que les individus participent à l'économie moderne, en les autorisant à chercher un emploi, exercer leurs droits électoraux, percevoir un héritage, transmettre une propriété, ouvrir un compte bancaire, accéder au crédit, obtenir un passeport ou un permis de conduire (2). L'enregistrement universel des faits d'état civil est recommandé par de nombreuses résolutions des Nations Unies car il permet de protéger les droits de l'homme « ...le droit fondamental de chacun à être reconnu partout en tant qu'individu devant la loi... » (3) et permet aux individus d'accéder aux bénéfices, entre autres, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, (4) de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (5) et de la Déclaration sur le droit au développement (6).

Pour les pays et gouvernements, la valeur des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil réside dans leur contribution à divers aspects de l'administration publique, de la gouvernance, de la gestion de l'identité, des processus démocratiques, des statistiques démographiques et de la protection sociale et juridique.

Au sein des gouvernements, les systèmes d'enregistrement de l'état civil relèvent de la responsabilité d'un certain nombre de ministères ou départements, y compris les ministères de la santé, de l'intérieur, de la justice et les services de statistique nationaux.

L'enregistrement des faits d'état civil est une fonction fondamentale du gouvernement. Les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil génèrent des preuves essentielles aux prises de décisions économiques. Par exemple, un système d'enregistrement des actes d'état civil performant est crucial pour qu'un pays puisse générer des revenus grâce aux taxes. L'enregistrement de l'âge est également indispensable pour que les citoyens puissent avoir accès à leur pension.

Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil produisent des données administratives pouvant être compilées afin de générer des statistiques démographiques répondant aux besoins de nombreux secteurs. En effet, un système d'enregistrement d'état civil performant constitue la source de données la plus efficace et la plus rentable pour les statistiques démographiques (7). Contrairement aux autres sources de statistiques démographiques, telles que les recensements ou les sondages auprès des ménages, les systèmes d'enregistrement de l'état civil produisent des statistiques sur la dynamique et la santé de la population de manière continue pour le pays dans son ensemble et au niveau local pour ses sous-divisions administratives (8).

L'engagement international en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a souligné le besoin urgent de statistiques démographiques fiables, continues et comparables. L'évolution ne peut être mesurée sans informations appropriées sur les naissances, les décès et les causes de décès. Alors que l'attention s'élargit pour comprendre et aborder les difficultés mises en évidence par le programme pour l'après-2015 (y compris la lutte contre les maladies, la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles, les droits de l'homme, l'équité, le développement durable et l'accès aux services de base), il devient de plus en plus évident que la faiblesse des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil nuit à la capacité des pays à surveiller et renforcer les politiques ciblées en matière de développement, tout particulièrement en ce qui concerne la santé (9).

Des statistiques démographiques de bonne qualité permettent aux gouvernements et aux donateurs d'allouer les ressources aux domaines en ayant le plus besoin dans un pays, et permettent aux citoyens, gouvernements et donateurs d'évaluer l'utilisation des ressources rares. Par exemple, les statistiques sexospécifiques, y compris les données ventilées par sexe, facilitent la formulation de politiques de santé fondées sur des bases factuelles et la résolution des problèmes en rapport avec la parité homme-femme et l'égalité des chances.

Le secteur de la santé compte beaucoup sur la bonne performance des systèmes d'enregistrement des actes et des statistiques d'état civil performants pour surveiller le changement épidémiologique. Le rythme du changement des tendances en matière de fécondité et de mortalité n'a jamais été aussi rapide que ces dernières décennies. Les

estimations se basant sur des modèles statistiques ne peuvent pas suivre ces changements et ne remplacent pas le suivi des données empiriques nationales telles que les tendances aux niveaux national et infranational.

En plus d'être un bénéficiaire et un utilisateur majeur des statistiques démographiques, le secteur de la santé contribue de manière importante au fonctionnement des systèmes d'enregistrement de l'état civil. Les ministères de la santé ont un vaste réseau d'établissements de santé, dont des hôpitaux, des centres et postes de santé, ainsi que des dispensaires de proximité. Ce réseau stable et fonctionnel fournit un mécanisme pour joindre les individus et les familles au sein de la communauté, ce qui permet aux autorités sanitaires de notifier naissances et décès aux membres des familles, ainsi qu'aux autorités chargées de l'enregistrement des actes d'état civil. En outre, le secteur de la santé a le mandat et les compétences pour certifier les décès et leurs causes aux autorités compétentes.

Le mandat de l'OMS, tel qu'il est défini dans sa Constitution de 1948, se rapporte au fait d'atteindre le meilleur niveau de santé pour tous les individus et « la jouissance du meilleur niveau de santé fait partie des droits fondamentaux de chaque être humain sans distinction de race, religion, croyance politique, condition économique ou sociale ». Ces objectifs ne peuvent être atteints que si chaque individu est recensé et si les besoins en santé de tous les individus sont pris en compte dans les plans de santé nationaux et locaux. Par exemple, la couverture universelle par des services essentiels, tels que la vaccination, ne sera possible que si chaque personne est identifiée et enregistrée. Grâce au processus d'enregistrement formel, les individus sont visibles et peuvent bénéficier des interventions sociales, en ce qui concerne les déterminants économiques et sociaux de la santé et les causes directes des mauvais résultats de santé.

L'importance de l'enregistrement des actes d'état civil permettant de définir des numérateurs et dénominateurs exacts pour les indicateurs de la santé de la population ne se limite pas aux programmes de santé maternelle et infantile et de lutte contre les maladies infectieuses. Cet enregistrement est également important eu égard au nouveau défi des maladies non transmissibles. Le système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil génère des statistiques sur l'évolution démographique et sur les facteurs démographiques qui jouent un rôle important dans la prévalence des maladies non transmissibles et permettent des programmes de dépistage et d'intervention ciblés. Il est également essentiel d'avoir des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil performants pour identifier les iniquités au niveau des stratégies de santé et de développement afin de réaliser la couverture sanitaire universelle et de disposer de politiques de financement de la santé équitables.

1.2 Nature pluripartite des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil

Les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil impliquent un grand nombre de parties prenantes, y compris des individus qui doivent enregistrer les événements démographiques, la société au sens plus large qui soutient l'enregistrement des actes d'état civil, et les ministères gouvernementaux tels que les ministères de l'intérieur, des affaires juridiques, de la santé, de la planification et du développement social, ainsi que le bureau responsable des statistiques nationales. Les statistiques concernant la santé et la population générées par ces systèmes sont utilisées dans tous les secteurs et à tous les niveaux, ainsi que par les donateurs, les secteurs privés et commerciaux et les organisations de la société civile.

La nature pluripartite de l'enregistrement des actes d'état civil et des statistiques démographiques requiert des mécanismes solides pour la coordination et l'action collective. Du fait de l'augmentation de la diversité de la population dans les pays de la Région OMS de la Méditerranée orientale, un degré élevé de collaboration est également essentiel, pour des raisons incluant les migrations internes et externes, l'apatridie et le déplacement des populations dus aux catastrophes naturelles et aux conflits armés. Les mesures permettant de s'assurer que les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil sont performants et inclusifs sont essentielles pour guider les réponses nationales avec l'élaboration de politiques sur la base d'éléments concrets et pour la réalisation progressive des droits de l'homme fondamentaux de tous les individus vivant dans la Région.

2. Examen de la situation régionale

2.1 Justification des besoins

Jusqu'à récemment, il y avait peu d'informations sur l'importance des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans les ministères de la santé de la Région. Ce manque d'informations est dû au fait que ces systèmes échappent en grande partie à la gouvernance des ministères de la santé, ainsi qu'à la faiblesse des systèmes d'information sanitaire dans les États Membres et au manque de sensibilisation au rôle et à l'importance de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans la Région. Suite à l'adoption d'une résolution du Comité régional OMS de la Méditerranée orientale en 2012 (EM/RC59/R.3) demandant aux États Membres de renforcer les systèmes d'information sanitaire, dont l'enregistrement de l'état civil, le Bureau régional a commencé à déployer des efforts concertés pour les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil. Les informations sur l'état de ces systèmes ont été générées à partir de plusieurs sources.

- Une évaluation rapide, entre novembre 2012 et janvier 2013, par des parties prenantes des secteurs de la santé, des statistiques et de l'enregistrement au moyen d'un outil d'évaluation standard (OMS et Université du Queensland) dans tous les pays.
- Un examen approfondi des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil mené en 2013 dans huit pays représentant des catégories qui sont à des étapes très différentes du développement de l'enregistrement de l'état civil.
- Des informations qualitatives obtenues à l'issue de discussions ayant eu lieu lors de deux réunions où un certain nombre de parties prenantes provenant de presque tous les pays de la Région étaient représentées avec des représentants des agences de développement. La première de ces réunions a eu lieu à Dubaï en janvier 2013 et la seconde au Caire en mai 2013.

Les résultats indiquent des faiblesses significatives au niveau des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans la plupart des pays et mettent en avant des préoccupations importantes pour la Région.

- Seuls 26 % des pays de la Région (6 pays) indiquent que leurs systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil sont satisfaisants. Ces six pays ne représentent que 5 % de la population régionale (Fig. 1).
- Huit autres pays, représentant 42 % de la population de la Région, ont indiqué que leurs systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil étaient performants, mais avec une qualité limitée.

- 53 % de la population de la Région (316 millions) vivent dans 8 pays où les systèmes d'enregistrement de l'état civil sont décrits comme faibles ou non performants.

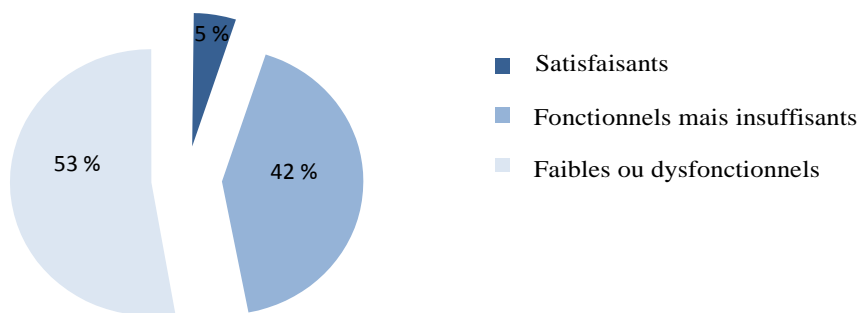


Fig. 1 Répartition de la population régionale par rapport à la fonctionnalité des systèmes d'enregistrement des actes et des statistiques d'état civil

- Plus de 6 millions de naissances, soit environ 40 % des naissances annuelles totales dans la Région, ne sont pas légalement reconnues ou saisies par les systèmes d'enregistrement.
- Dans la Région, la performance des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil est très hétérogène (Fig. 2). Par exemple, l'exhaustivité de

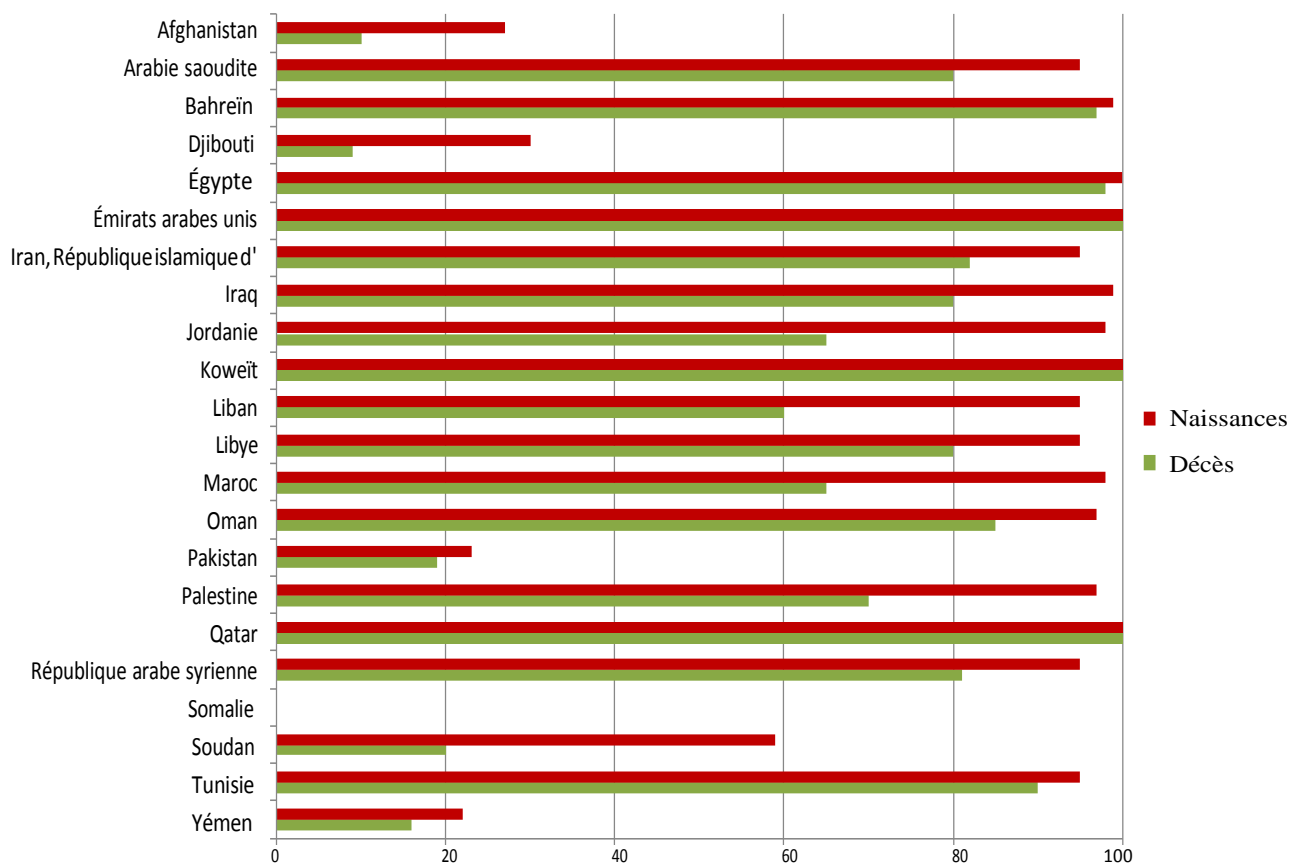


Fig.2. Pourcentage de naissances et de décès enregistrés dans les pays, 2012-2013

l'enregistrement des naissances s'est révélée varier de 0 % en Somalie à 100 % en Égypte, aux Émirats arabes unis, au Koweït et au Qatar, avec une moyenne régionale pondérée de 62 %. Pour l'enregistrement des décès, les pourcentages sont compris entre 0 % en Somalie et 100 % aux Émirats arabes unis, au Koweït et au Qatar, avec une moyenne régionale pondérée de 23 %.

- Au moins 3 millions de décès, soit deux tiers de l'ensemble des décès annuels dans la Région, ne sont pas enregistrés (Fig. 3). Sur les décès enregistrés chaque année, on estime que 56 % étaient médicalement certifiés et codés conformément à la Classification internationale des maladies (CIM). Cependant, dans un certain nombre de pays, l'évaluation de la qualité de la codification a montré qu'une proportion significative de décès sont codés avec des causes mal définies ou inappropriées.

D'autres évaluations complètes sont nécessaires pour estimer avec précision les niveaux d'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès et pour concevoir des interventions appropriées et efficaces. Sauf si les problèmes se rapportant à la mauvaise performance des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil sont traités immédiatement et de manière concertée par les parties prenantes internationales, régionales et nationales, le fait de continuer à négliger ces systèmes entravera le développement individuel, économique et social.

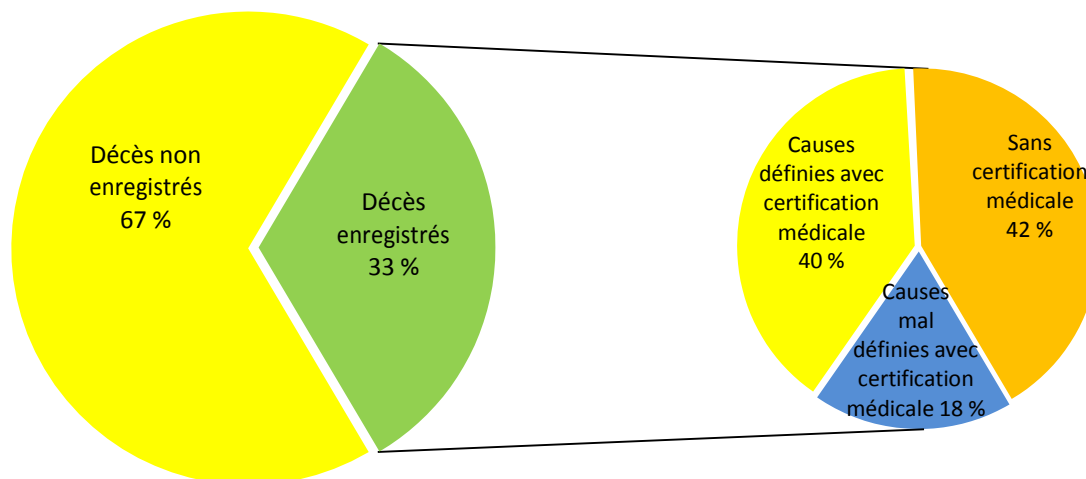


Fig.3. Répartition des décès enregistrés dans la Région, 2012-2013

2.2 Principales difficultés

Les causes sous-jacentes de la faiblesse des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans la Région incluent les lacunes internes des systèmes et les difficultés dans les contextes plus vastes dans lesquels fonctionnent ces systèmes. Un résumé de ces difficultés est présenté ci-après.

Connaissance et compréhension de l'importance de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil : Si, dans de nombreux contextes, on est bien conscient du potentiel des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil à des fins juridiques et de sécurité, leur rôle pour la planification des soins et le développement social est peu compris, même au sein des ministères de la santé et d'autres secteurs économiques et sociaux. La sensibilisation à l'importance et aux bénéfices potentiels de l'enregistrement est également faible au sein de la population générale. En outre, la nature intersectorielle de ces systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil complique la gouvernance et engendre une incertitude au niveau de la répartition de la responsabilité principale pour renforcer ces systèmes.

Cadre juridique : 55 % des pays de la Région ont déclaré avoir en place une législation adéquate avec des procédures d'application établies pour ce qui concerne la nature obligatoire de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil. Dans le même temps, les autres pays ont déclaré disposer d'une législation insuffisante ou avoir une incapacité à appliquer la législation existante. Pour ces systèmes, un cadre juridique solide est essentiel pour leur fonctionnalité et le respect des obligations associées par la population et les instances officielles du gouvernement. Le renforcement des cadres juridiques et la ventilation des données pour refléter l'inclusivité de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil, y compris pour les personnes apatrides, les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, contribueront à la réalisation progressive des droits de l'homme fondamentaux de tous les individus.

Infrastructures d'enregistrement : Bien que 77 % des pays aient déclaré disposer de suffisamment de services d'enregistrement pour que les citoyens déclarent les naissances et les décès, 9 pays ont mentionné l'existence de services d'enregistrement seulement dans la capitale. Seuls 18 % des pays ont déclaré que les fournitures et équipements nécessaires sont généralement disponibles, d'autres pays ayant notifié d'importantes pénuries en équipements et un besoin évident de formation du personnel. Ces insuffisances limitent la capacité des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil à traiter toutes les données d'état civil pour toutes les personnes et garantir la qualité de l'intégralité du processus d'enregistrement, de certification, de stockage, de récupération et de transmission des informations juridiques et statistiques. Pour que le système soit performant, il est essentiel d'avoir à disposition des infrastructures adéquates facilement accessibles. Des mesures spéciales sont nécessaires pour protéger les dossiers d'état civil contre la perte ou les dommages en raison de conflits ou de catastrophes naturelles.

Gouvernance, coordination et organisation des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil : Dans la plupart des pays, plusieurs entités gouvernementales sont impliquées dans les aspects de l'enregistrement des actes et des statistiques d'état civil, ainsi que le secteur privé. Seuls 32 % des pays ont déclaré avoir de bons

niveaux de collaboration ; il n'existe généralement aucun comité interagences ou organe de coordination, ou dans le cas contraire, ils ne sont pas performants. Il est nécessaire de créer des instances de gouvernance et/ou des mécanismes de coordination efficaces pour s'assurer de la complémentarité des interventions et des mesures, éviter le chevauchement des activités et le morcellement et évaluer la coordination étroite avec les acteurs humanitaires internationaux et nationaux pour avoir un enregistrement des actes d'état civil inclusif et des statistiques démographiques chez les migrants et les communautés accueillant des réfugiés.

Qualité de l'enregistrement : La qualité inadéquate de l'enregistrement des actes d'état civil se reflète dans les faibles chiffres de l'enregistrement des naissances et des décès. Cependant, les problèmes de qualité sont communs, et ce, même là où les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil sont fonctionnels. Ainsi, la qualité de la saisie des données, de leur stockage, de leur récupération et de la transmission varie grandement. Dans de nombreux cas, les systèmes sur papier constituent la norme, avec toutes les contraintes qui y sont associées en termes de rapidité et d'assurance qualité des données. Seuls 27 % des pays ont déclaré disposer de systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil totalement électroniques. La qualité d'enregistrement se reflète également dans la qualité de la documentation juridique fournie aux individus et dans leur capacité à obtenir des copies certifiées des certificats de naissance et de décès à des fins administratives. En outre, de nombreux pays de la Région sont, ou ont récemment été, sujets à un conflit ou à des troubles sociaux pendant lesquels les difficultés en matière d'enregistrement universel des naissances et décès étaient sévèrement accrues. Les dossiers d'enregistrement peuvent être détruits et les combats peuvent empêcher l'accès aux registres d'état civil.

Certification des décès : Presque tous les pays de la Région déclarent que la certification des décès et des causes de décès est problématique. Même si 36 % des pays affirment toujours utiliser le formulaire international standard de certificat médical tel que défini par l'OMS pour enregistrer la cause des décès, cette pratique se limite, dans les autres pays, à des établissements tels que les hôpitaux (10). L'utilisation des règles de codification et de certification des décès de la CIM est inadéquate dans tous les pays. Ceci est principalement dû à l'exposition limitée à la certification des causes de décès pendant la formation médicale et à une formation et une supervision insuffisantes des codificateurs statistiques.

Conflits et urgences humanitaires : Plusieurs pays de la Région sont touchés par des conflits et des troubles civils, entraînant un déplacement des populations, une migration, des séparations familiales, une augmentation du risque de mortalité et des menaces pour la santé publique. Les pays touchés par un conflit sont moins à même d'avoir des systèmes d'enregistrement des actes d'état civil performants enregistrant les naissances et les décès et consignants les décès liés au conflit. Même lorsque des systèmes d'enregistrement continuent à fonctionner, la destruction physique peut endommager ou détruire les dossiers d'état civil. Des mesures spéciales doivent être mises en œuvre

pour surmonter les obstacles à l'enregistrement dans les situations de déplacement et de conflit et pour s'assurer que les migrants et les réfugiés peuvent avoir accès à la documentation se rapportant aux naissances, aux décès, à l'identité et aux relations familiales. Dans les pays hôtes, la disponibilité des données ventilées sur les migrants et les réfugiés est essentielle à la réalisation progressive des droits de l'homme fondamentaux de tous les individus vivant sous la juridiction des pays de la Région.

3. Stratégie régionale pour l'amélioration de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil

3.1 Contexte et justification

La stratégie régionale a été préparée dans le contexte d'accroissement de la dynamique internationale et régionale visant à améliorer l'enregistrement des actes et les statistiques d'état civil. Par exemple, dans le cadre de la bonne gouvernance et de l'efficacité des institutions, le Rapport 2013 du Groupe de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015 a identifié la nécessité de fournir une « identité juridique libre et universelle, telle que les enregistrements des naissances ». (11) En faisant de l'enregistrement des naissances un indicateur central des objectifs de développement durable, il fait à présent clairement partie des priorités dans le programme de développement pour l'après-2015.

Le premier Sommet mondial sur l'enregistrement des actes d'état civil et leurs systèmes de statistiques, tenu en avril 2013, a été organisé par l'OMS et le Réseau de métrologie sanitaire en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'autres partenaires des Nations Unies et Plan International ; des gouvernements, institutions des Nations Unies, banques de développement et organisations non gouvernementales y ont participé. L'Appel à l'intervention des partenaires demande à tous les acteurs (États, institutions des Nations Unies, banques de développement, organisations non gouvernementales et donateurs) d'adhérer à une alliance mondiale en vue de renforcer les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil pour harmoniser les actions sous la direction des pays et des régions.

D'importants développements ont eu lieu au niveau régional où des agences régionales des Nations Unies en particulier, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (12) et la CESAP (13), et des banques de développement, y compris la Banque islamique de développement, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque asiatique de développement (BAD), ont conduit à des efforts de coordination et de financement visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil des points de vue de l'inclusion sociale, de l'équité et du développement économique.

En gardant ces développements plus larges à l'esprit, la stratégie régionale se positionne comme le véhicule qui permettra l'amélioration à moyen terme (2014-2019) des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans les pays de la Région. Elle est formulée à un moment opportun alors qu'il existe une augmentation de la reconnaissance internationale de la valeur de ces systèmes en tant que ressource nationale importante pour les individus et la société dans chaque pays. Il existe également un engagement accru de la part d'un grand nombre de partenaires du développement en faveur de la cause de l'enregistrement des actes d'état civil, en promettant de mettre à disposition de nombreuses ressources pour favoriser le développement et l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil aux niveaux international et régional.

3.2 Objectif et portée

Les principaux éléments de la stratégie régionale ont été formulés sur la base des délibérations de la réunion des parties prenantes au Caire et d'autres interventions et initiatives par les principaux partenaires régionaux. La stratégie a pour objectif de constituer un engagement des pays et des partenaires du développement à produire des efforts soutenus et coordonnés pour améliorer la couverture et l'exhaustivité de l'enregistrement des actes d'état civil et la mise à disposition de statistiques démographiques rapides, exactes et de qualité dans tous les pays de la Région d'ici 2019.

Grâce à l'amélioration de l'enregistrement des actes d'état civil et à la mise à disposition et à l'utilisation accrues de statistiques démographiques fiables qui en sont issues, l'objectif du plan stratégique régional est de contribuer à l'amélioration de l'élaboration de politiques reposant sur des données fiables, à l'efficacité de l'allocation des ressources et à la bonne gouvernance, ainsi qu'à la réalisation progressive des droits fondamentaux de tous les individus.

La stratégie a été formulée pour guider l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans la Région sur la période 2014-2019. Elle est axée autour de sept domaines stratégiques sur lesquels doit se concentrer le travail concernant l'amélioration des systèmes. Chacun de ces sept domaines sert de domaine thématique ou de cadre dans lequel des efforts d'amélioration significatifs pourraient être entrepris. Dans chacun des sept domaines, il est possible de fixer des objectifs appropriés au contexte des pays. Une liste des interventions proposées sous chacun des domaines indique les options que les pays peuvent choisir pour atteindre l'amélioration visée.

La stratégie a été mise au point en reconnaissant clairement l'importante diversité entre les pays eu égard à l'état de développement de leur système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil. Les orientations stratégiques et les mesures potentielles qui en dépendent doivent être adaptées et adoptées selon le contexte, les capacités du pays et les besoins de son système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil tels que l'ont révélé les évaluations rapides et approfondies.

3.3 Orientations stratégiques et mesures proposées au niveau des pays

Garantir un cadre juridique et réglementaire solide pour les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil

Le fait de garantir que la législation appropriée soit en place constitue une première étape essentielle dans le plan global en vue de renforcer le système d'enregistrement des actes d'état civil d'un pays. Le cadre juridique doit refléter le système national d'enregistrement des naissances et des décès en place, les pratiques locales de certification des décès et de prise en charge des dépouilles mortelles, la méthode utilisée pour compiler les informations en statistiques démographiques et les responsables de leur diffusion.

La législation est essentielle pour garantir l'universalité et la continuité du système d'enregistrement des actes d'état civil, la diffusion régulière des données, la confidentialité des informations personnelles ainsi que pour clarifier les fonctions et responsabilités des différents organismes gouvernementaux impliqués.

Mesures proposées au niveau des pays

- Mettre en place des comités nationaux, ou renforcer ceux déjà en place, pour examiner les cadres juridiques actuels en matière d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil et prendre en compte les besoins en politiques et programmes, le changement social et les développements technologiques. Le rôle de ces comités est d'introduire de meilleures règles et réglementations pour enregistrer les faits d'état civil et générer des statistiques démographiques en prenant en compte les politiques relatives à la sécurité et à la confidentialité.
- Mettre en œuvre ou renforcer la législation nationale sur l'enregistrement des actes d'état civil comme exigence fondamentale pour assurer la pérennité et la fonctionnalité d'un système d'enregistrement de l'état civil durable et performant. Cette législation doit être associée à des règles et réglementations spécifiant les informations à recueillir, par et auprès de qui et quand, ainsi que les personnes devant compiler les informations et les transformer en statistiques, les personnes devant gérer et diffuser les données, et celles qui doivent conserver et archiver à long terme les dossiers d'enregistrement. Un système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil inclusif doit également aborder les problèmes d'apatridie et de déplacement chez les migrants et les réfugiés dans les pays.
- Les pratiques et les systèmes juridiques varient d'un pays à l'autre, ce qui signifie que la législation diffèrera également. Cependant, les textes fondamentaux doivent être similaires et, si possible, être alignés sur les principes des Nations Unies et les normes internationales d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil tout en reconnaissant les pratiques culturelles actuelles.

- Utiliser les lignes directrices des Nations Unies pour établir la base juridique de l'enregistrement des actes d'état civil afin de renforcer les cadres juridiques nationaux et de développer les réglementations pertinentes couvrant tous les aspects importants d'un système national d'enregistrement des actes d'état civil. Il existe des exemples de lois organiques et exhaustives sur l'enregistrement des actes d'état civil qui peuvent être utilisés à titre d'orientation (14,15).

Renforcer les infrastructures et les capacités d'enregistrement

Un enregistrement des événements démographiques, de haute qualité, fondé sur des normes permet de générer des statistiques démographiques complètes et fiables, venant étayer la prise de décisions nationale et locale dans un certain nombre de secteurs sociaux et économiques afin de faciliter une stratégie factuelle (1). Pour fonctionner efficacement, les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil dépendent de budgets annuels adéquats du gouvernement afin de rémunérer le personnel et de créer et maintenir suffisamment d'installations d'enregistrement.

Mesures proposées au niveau des pays

- Analyser les processus commerciaux au sein des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil en vue d'identifier les options permettant une meilleure rentabilité, ainsi que les lacunes en matière de ressources.
- Allouer des investissements suffisants et durables aux améliorations progressives des systèmes d'enregistrement des actes d'état civil.
- Associer le renforcement de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil aux stratégies nationales importantes telles que l'identification personnelle, les registres de population et d'autres plans nationaux pertinents se rapportant aux événements et aux statistiques démographiques.
- Améliorer les capacités et les compétences du personnel chargé de l'enregistrement des événements et de la compilation des données en statistiques, et garantir que les outils et fournitures nécessaires leur soient fournis pour mener à bien leur travail.
- Introduire des systèmes informatisés, en garantissant la mise à disposition de budgets pour les équipements, la maintenance et la formation continue du personnel.
- Saisir les opportunités offertes par l'innovation pour accélérer les progrès des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil, et trouver des solutions et des nouvelles approches rentables et durables pour faciliter l'enregistrement.
- Utiliser l'informatisation et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour favoriser la rapidité des différents processus, y compris la génération et la gestion des données. Les TIC facilitent également la vérification, la validation et le partage des données sur les statistiques démographiques et le passage des processus d'enregistrement du format papier au format électronique.

- Intégrer le fait que les points d'enregistrement dans les hôpitaux constituent une manière efficace d'améliorer le nombre d'enregistrements.
- Établir une collaboration avec les autorités religieuses et les agents mortuaires pour améliorer la couverture de l'enregistrement des décès.
- Améliorer la couverture de l'enregistrement des naissances et des décès en utilisant d'autres installations publiques telles que les écoles et les cliniques de santé pour la notification et l'enregistrement.
- S'assurer que des fonds annuels adéquats soient alloués au fonctionnement des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil. Dans ce contexte, « adéquats » signifie des fonds suffisants pour mener à bien les fonctions prévues dans les délais spécifiés et assurer la satisfaction des utilisateurs, particulièrement les départements en charge de la planification dans les gouvernements.
- Introduire des installations d'enregistrement mobiles, tout spécialement dans les régions reculées et difficiles d'accès.
- Tirer des enseignements des bonnes pratiques et solliciter une collaboration internationale (assistance technique et financière).

Éliminer les obstacles à l'enregistrement et à l'identité juridique

Développer des stratégies pour identifier et éliminer les obstacles à l'enregistrement et à l'acquisition d'une identité juridique pour tous, en particulier ceux qui empêchent l'accès aux personnes issues de groupes marginalisés dont les migrants, les personnes apatrides, les demandeurs d'asile, les réfugiés et d'autres personnes concernées) au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) des Nations Unies.

Mesures proposées au niveau des pays

- Encourager une meilleure sensibilisation du public sur l'importance et le bénéfice de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil pour les individus et les communautés.
- Adopter des politiques pour l'enregistrement gratuit obligatoire de l'identité, comme le numéro national d'identité.
- Introduire des systèmes inclusifs pour l'enregistrement des actes d'état civil et l'établissement des statistiques démographiques ne décourageant pas l'enregistrement des enfants abandonnés, des enfants mineurs ou des mères célibataires.
- Réduire les distances jusqu'aux points d'enregistrement grâce à l'utilisation d'établissements publics tels que les écoles et les cliniques de santé.
- Utiliser les services de proximité du programme de vaccination pour mener à bien des activités d'enregistrement destinées aux enfants.
- Développer des stratégies de communication et une vulgarisation pour les femmes et les groupes mal desservis.
- Éliminer les charges associées à l'enregistrement des naissances et des décès.

- Mettre à disposition des cimetières gouvernementaux gratuits et appliquer les permis d'inhumer obligatoires.
- Promouvoir une meilleure sensibilisation du public sur l'importance de l'enregistrement des actes d'état civil et des statistiques démographiques.
- Examiner les options pour améliorer les interactions entre les agents d'enregistrement et le public, par exemple en attribuant au Ministère de la Santé la responsabilité de la notification initiale des événements aux autorités chargées de l'enregistrement.
- Appliquer les enseignements tirés de l'inscription des électeurs à l'enregistrement des actes d'état civil.
- Fournir des mesures incitatives aux individus pour s'enregistrer, ainsi qu'aux officiers de l'état civil et au registre d'état civil. Des mesures incitatives pour l'enregistrement peuvent être indirectement obtenues grâce aux programmes de protection sociale. Envisager l'utilisation de pénalités en cas de non- enregistrement ou d'enregistrement tardif, mais avec une attention particulière à l'impact négatif éventuel des pénalités sur les groupes marginalisés.

Améliorer les pratiques de certification et de codification des causes de décès

Dans les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil performants, tous les décès et naissances de la population sont consignés. La meilleure pratique en matière d'enregistrement des causes de décès consiste à fournir une cause de décès pour chaque décès. La personne décédée est examinée par un médecin qualifié qui certifie la cause du décès à l'aide du certificat de décès standard de l'OMS. La cause sous-jacente est codifiée par des codificateurs statistiques dûment formés conformément aux règles et principes de la Classification internationale des maladies (CIM).

Mesures proposées au niveau des pays

- Adopter des mesures légales pour faire appliquer l'enregistrement des décès comme critère obligatoire, et inclure l'exigence juridique selon laquelle les médecins doivent certifier les décès, y compris leur cause.
- Introduire des réglementations et procédures pour s'assurer que la certification médicale et la codification de la cause de décès sont correctement réalisées. Inclure une formation pertinente dans le cadre du programme de formation médicale et dans la formation continue.
- Renforcer les compétences et capacités des médecins certificateurs pour s'assurer de l'exactitude et de la fiabilité des informations qu'ils fournissent sur les certificats de décès.
- Établir formellement l'utilisation du formulaire international de certificat médical pour la cause de décès afin que les normes et directives internationales sur les principes de certification des décès soient uniformément appliquées dans toutes les situations et que les statistiques sur les causes de décès qui en résultent soient comparables sur la

durée et dans des lieux différents. Ce formulaire doit être émis gratuitement par le bureau en charge du recueil des données sur les causes de décès.

- Introduire des campagnes de plaidoyer à l'attention des principales associations de professionnels de la santé, telles que les syndicats médicaux et les associations de statisticiens de la santé, pour s'assurer de la bonne compréhension des concepts relatifs au formulaire international de certificat médical de la cause de décès et les raisons du recueil des données.
- Préparer des documents écrits (livrets et brochures) permettant d'aider, de manière peu onéreuse, les médecins à remplir correctement le certificat de décès, à l'aide des documents de référence fournis par l'OMS et d'autres experts techniques (16,17,18,19).
- Lorsque la certification médicale n'est pas possible, introduire « l'autopsie verbale » comme méthode viable pour obtenir des informations de santé publique sur les causes de décès. L'objectif d'une autopsie verbale est de recueillir des informations sur la cause de décès au niveau de la communauté ou de la population là où la certification médicale de la cause de décès est limitée ou absente. Utiliser les instruments d'autopsie verbale standard de l'OMS pour garantir la comparabilité des données (20).
- Ajouter au certificat de décès une case à cocher demandant au médecin certificateur d'indiquer si une femme en âge de procréer décédée était enceinte lors de son décès ou si elle avait récemment été enceinte, et demander des informations supplémentaires qui sont fréquemment omises.
- Réaliser des évaluations régulières de la qualité des certificats de décès, ainsi que de la qualité des dossiers médicaux sur lesquels se base le certificat de décès.
- Renforcer les compétences et capacités des codificateurs statistiques sur la sélection correcte de la cause sous-jacente des décès conformément aux règles et procédures de la CIM. L'application des principes de la CIM et l'utilisation correcte des règles de sélection par tous les codificateurs sont essentielles pour identifier avec précision les causes principales de décès dans les populations et permettre des comparaisons au niveau international.
- Envisager la codification centralisée de la cause du décès pour faciliter l'application des normes et procédures courantes, et faciliter la détection et la correction des erreurs.
- Évaluer régulièrement le travail des codificateurs afin d'identifier et corriger tous les problèmes ou erreurs systématiques au niveau des pratiques de codification.
- Assurer la rétroaction des résultats locaux des causes de décès pour permettre à toutes les parties impliquées de réviser leurs données dans le cadre d'un mécanisme d'assurance qualité.

Améliorer la production, l'utilisation et la diffusion des statistiques démographiques

La contribution des statistiques démographiques à la prise de décisions fondée sur des bases factuelles dépend de leur diffusion rapide aux décisionnaires concernés et de leur

utilisation appropriée par ces derniers. La qualité, l'accessibilité et l'utilisation des données sont des composantes essentielles de tout système statistique, mais sont souvent négligées. De ce fait, les informations sur les naissances et les décès recueillies à grands frais ne sont pas utilisées aussi bien qu'elles le devraient, et les personnes recueillant les données ne sont pas totalement récompensées pour leurs efforts.

Mesures proposées au niveau des pays

- Utiliser les normes internationales pour regrouper les données et les présenter sous forme tabulaire. Par exemple, les Nations Unies fournissent une liste minimale des caractéristiques recommandées pour la mise en tableaux des statistiques sur les naissances et les décès (1).
- S'assurer que des procédures transparentes et bien documentées sont utilisées pour calculer les taux démographiques et d'autres indicateurs, et que ces informations sont incluses avec les données.
- Renforcer les compétences et capacités des statisticiens sur l'évaluation des données et l'évaluation critique, ainsi que les méthodes analytiques et statistiques et le calcul d'indicateurs de santé (21,22).
- Dans le cadre du contrôle qualité, utiliser d'autres sources de statistiques démographiques, telles que le recensement, pour contrôler l'exhaustivité du système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil.
- Réduire la proportion de décès ayant été attribués à des catégories de décès mal définies en améliorant la codification des statistiques et en introduisant des contrôles de plausibilité et de cohérence.
- S'assurer que les données sont à la disposition d'autant d'utilisateurs légitimes que possible, de préférence à la fois sur papier et sous forme électronique.
- S'assurer que les données sont à la disposition des utilisateurs à un coût minimal. Les statistiques démographiques officielles doivent être publiées chaque année par une source gouvernementale fiable.

Améliorer la coordination intersectorielle et l'harmonisation entre les parties prenantes

Les nombreuses étapes entre l'occurrence d'événements démographiques et leur enregistrement et consolidation en statistiques nationales requièrent une bonne coordination entre les différents composants du système. La plupart des pays ont des agences distinctes responsables du recueil des informations sur les événements démographiques (p. ex., enregistrement des actes d'état civil) et la génération des statistiques démographiques (p. ex., bureau national de statistiques ou ministère de la santé). L'absence de clarté et le chevauchement des responsabilités entre les agences peuvent constituer un obstacle majeur au bon fonctionnement du système et conduisent souvent à un gaspillage des ressources.

Mesures proposées par les pays

- Établir des comités multilatéraux nationaux de coordination des statistiques démographiques et de l'enregistrement des actes d'état civil pour garantir un bon niveau de coordination, de coopération et d'interopérabilité. Les comités de coopération doivent se réunir régulièrement et inclure des représentants du ministère de la santé, des hôpitaux, des médecins légistes, de la police, des agences funéraires et des autorités religieuses. Ces réunions sont particulièrement importantes lorsqu'il est nécessaire de modifier des procédures.
- S'assurer que toutes les entités infranationales recueillent les informations au format standard, ce qui permettra de compiler des chiffres nationaux comparables. Cela requiert généralement qu'une entité nationale spécifique soit chargée de définir des normes et de coordonner le recueil des données. Dans les pays où il existe des systèmes de recueil de données distincts au niveau de l'État ou des provinces, une coordination sera nécessaire.
- La création d'un « registre de la population » constitue un prolongement naturel de l'informatisation de l'enregistrement des actes d'état civil et correspond au souhait de rationaliser les organismes gouvernementaux et de réduire la duplication des efforts. Le registre de la population est dérivé des données recueillies par le système d'enregistrement des actes d'état civil, et intègre toutes les informations sur les individus dans un dossier par personne, identifiable par un numéro d'identification personnelle.
- Renforcer le rôle du système de santé au niveau de la notification des événements démographiques grâce à l'institutionnalisation et au renforcement des capacités.

Renforcer et harmoniser les partenariats régionaux et internationaux à l'appui des stratégies nationales

La stratégie et les évaluations régionales montrent qu'il y aura un besoin continu de coordonner, d'harmoniser et de soutenir l'appui des différents partenaires envers les pays pour obtenir des systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et d'établissement des statistiques démographiques performants. Le travail et les réalisations de ces systèmes sont pertinents et présentent un intérêt pour un grand nombre d'agences dans le pays, et un grand nombre de partenaires internationaux soutiennent également des aspects du système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil. Des organismes tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie-Pacifique (CESAP), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le HCDH, la Ligue des États arabes, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) ont activement participé à cet effort, qui a précédé le développement de stratégies et en a jeté les bases.

Mesures proposées

- Encourager et soutenir le leadership à haut niveau, la coordination régionale et la mobilisation politique pour l'engagement stratégique des partenaires afin de soutenir le renforcement de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil pour les pays de la Région afin d'éviter tout chevauchement d'activité et tout effort isolé.
- Promouvoir la communication stratégique et la promotion de l'amélioration du système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil en tant que vaste problème de développement et de gouvernance, et s'impliquer à cet égard, dans l'objectif de placer l'amélioration de l'enregistrement des actes d'état civil et les statistiques démographiques à la tête du programme pour l'après-2015 et d'autres programmes de développement.
- Prôner auprès des principaux responsables politiques les bénéfices pour la gouvernance émanant de systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil fiables et performants, y compris de meilleures fonctions administratives, d'une meilleure planification et politique.
- Promouvoir l'augmentation de l'engagement politique et de la sensibilisation du public et présenter les bénéfices de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil pour les individus et les communautés, les systèmes administratifs et les statistiques en ce qui concerne l'élaboration de politiques.
- Augmenter et soutenir les investissements et l'allocation des ressources, selon un consensus sur les priorités pour la Région identifiées par les partenaires du développement et de l'action humanitaire, afin d'améliorer rapidement et délibérément la capacité institutionnelle et humaine pour renforcer les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil.
- Adopter une approche stratégique par étapes pour renforcer les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil, compte tenu de l'état actuel de ces systèmes dans les pays, de la stabilité politique et des difficultés spécifiques à chaque pays pour ce qui concerne l'administration, la géographie, les migrations et les problèmes particuliers des sous-populations.
- Contribuer au renforcement des capacités, au développement institutionnel et à l'appropriation nationale via une formation et une assistance technique soigneusement ciblées ; et en partageant activement les expériences d'autres pays sur tous les aspects des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil, y compris les cadres juridiques, les pratiques en matière d'enregistrement, la certification des décès, la codification CIM-10, les contrôles qualité, la production, l'utilisation et la diffusion des statistiques démographiques et les technologies de l'information.
- Identifier les centres régionaux d'excellence, ciblés sur différents aspects des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil, y compris les cadres juridiques, les pratiques en matière d'enregistrement, la certification des décès, la codification CIM-10, les contrôles qualité, la production, l'utilisation et la diffusion des statistiques démographiques et les technologies de l'information.

- Utiliser les opportunités d'innovation et les technologies de l'information, pouvant significativement accélérer les progrès au niveau des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil, et trouver des solutions rentables et durables.
- Donner la priorité immédiate au développement de la capacité analytique afin d'évaluer de manière critique la qualité des statistiques démographiques dans tous les pays de la Région et d'augmenter et soutenir les investissements et l'allocation des ressources en vue d'améliorer la capacité institutionnelle et humaine pour les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil.
- S'assurer que le plan d'action national multisectoriel prioritaire détaillant les exigences organisationnelles et financières et en capitaux et ressources humaines constitue la base du soutien des partenaires pour les pays, en prenant en compte les capacités nationales et les approches innovantes, ainsi que le rôle des technologies émergentes et la contribution de tous les partenaires nationaux et internationaux de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil.
- Assurer une direction claire et sur la base d'un commun accord pour encourager et soutenir activement et délibérément les activités régionales et nationales d'amélioration de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil, y compris l'attribution de ressources, la promotion et l'échange de connaissances sur les meilleures pratiques et les priorités entre les pays.
- Promouvoir et participer aux mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les partenaires du développement et de l'action humanitaire afin de renforcer la coordination et la collaboration au sein des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil entre les partenaires du développement et d'harmoniser leur soutien aux plans des pays pour les renforcer afin d'obtenir un meilleur enregistrement et un meilleur décompte des événements démographiques et de publier une documentation juridique de bonne qualité.

4. Mise en œuvre de la stratégie

4.1 Élaboration de plans nationaux

La mise en œuvre de la stratégie au niveau régional a été initiée par l'approbation de la résolution EM/RC60/R.7 (Annexe 1) par le Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale. D'autres activités régionales seront organisées pour la mobilisation de ressources techniques et d'autres ressources par l'OMS et ses partenaires à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie au niveau national. La coordination entre les États Membres et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques seront également facilités au niveau régional. Cependant, la mise en œuvre de la stratégie se fera principalement au niveau national. Les pays pourront se baser sur des évaluations rapides et approfondies afin de préparer des plans stratégiques pour l'amélioration de l'enregistrement des actes et des statistiques d'état civil. Étant donné l'approche globale utilisée pour évaluer les besoins des pays, ces plans faciliteront l'engagement politique et l'attribution d'investissements durables prioritaires au niveau des systèmes nationaux d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil (y compris les investissements de donateurs) pour permettre la mise en œuvre des activités.

La stratégie régionale fournit le cadre pour le développement de plans nationaux basé sur les résultats de l'évaluation approfondie dans le pays. Chaque pays a ses difficultés spécifiques et son contexte administratif et de gouvernance unique qui détermineront les priorités adoptées dans le plan national pour améliorer le système. Les principaux indicateurs sont énoncés pour être adaptés à chaque situation et utilisés pour suivre la mise en application de la stratégie régionale et du plan national. La stratégie fournit également un cadre pour évaluer les progrès et les résultats globaux du plan national.

4.2 Action de plaidoyer en faveur de l'engagement politique et de l'harmonisation des parties prenantes

Les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ont longtemps souffert de négligences aux niveaux national, régional et international malgré les nets bénéfices qu'ils peuvent conférer aux pays et aux individus. Ceci est en partie dû à la nature intersectorielle de ces systèmes. Au niveau national, les entités responsables de la planification et du développement, de la justice et de la gestion de l'identité, de l'enregistrement des actes d'état civil, des statistiques nationales et de la santé doivent

toutes contribuer à l'amélioration de l'enregistrement des actes et des statistiques d'état civil grâce à une combinaison de politiques appropriées et efficaces, et à des programmes conçus pour sensibiliser l'opinion et renforcer la coordination intersectorielle et l'engagement de la société civile.

Avant d'initier l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national, il est conseillé de réaliser une campagne de plaidoyer concerté dans le pays afin de donner la priorité à l'enregistrement des actes d'état civil et aux statistiques démographiques et de mobiliser le soutien de toutes les parties du gouvernement, ainsi que des professionnels de la santé et des statistiques et du grand public. La campagne de promotion doit être conçue par des professionnels, en utilisant tous les canaux de communication possibles, et doit être soutenue par les partenaires du développement et de l'action humanitaire du pays. La réussite d'une campagne de plaidoyer permettra un engagement politique et une mobilisation des ressources afin de renforcer les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil.

4.3 Suivi et évaluation

La mise en œuvre de la stratégie et des plans nationaux associés doit être suivie et évaluée pendant toute la durée de la stratégie, sur la période 2014-2019. Le cadre pour l'évaluation possède deux composantes : le suivi des progrès réalisés dans l'accomplissement des tâches et activités clés aux niveaux national et régional ; et l'évaluation de l'état et de la performance des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil utilisant des indicateurs objectivement vérifiables.

Les activités à suivre dans l'ensemble du pays ou tout point donné dépendent de chaque plan national. Chaque pays est à même d'avoir son propre système d'évaluation pour suivre les progrès de la mise en œuvre des activités prioritaires, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- La réalisation d'une évaluation approfondie du système national d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ;
- La mise en place d'une entité ou d'un organe national(e) chargé(e) de la coordination des parties prenantes ;
- L'élaboration de plans nationaux d'amélioration de l'enregistrement des actes et des statistiques d'état civil ;
- L'adoption de nouveaux instruments juridiques ou la révision des instruments juridiques existants ;
- Des activités de renforcement des infrastructures ;
- Des activités de renforcement des capacités telles que la formation ;
- Les réalisations comparées aux objectifs établis dans le plan national.

En outre, un cadre de responsabilisation global pour le suivi des progrès au niveau régional permettra de suivre les progrès et de rassurer les gouvernements et les partenaires, ainsi que d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière en termes d'assistance technique et de suivi. L'outil d'évaluation rapide utilisé pour évaluer le statut de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans les pays est complet, bien testé et simple à utiliser (23). Son utilisation initiale dans les 22 pays fournit des références pour chaque pays et la Région, ce qui facilitera l'évaluation des futurs progrès. Une administration répétée de l'outil permettra d'évaluer la mesure dans laquelle les goulets d'étranglement et les contraintes ont été abordés.

L'outil d'évaluation rapide génère des résultats qui ont une nature quelque peu subjective. Il doit donc être accompagné du suivi des indicateurs vérifiables de la performance des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil, y compris les interventions, les processus et les réalisations. Les principaux indicateurs à évaluer figurent dans le Tableau 1.

Tableau 1. Principaux indicateurs

Aspect	Domaines couverts
Interventions	Budgets des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil Composante « Ressources humaines » de ces budgets Nombre de personnes en charge de l'enregistrement
Processus	Accès à l'enregistrement des actes d'état civil Disponibilité des actes d'état civil Nombre et pourcentage d'hôpitaux disposant d'officiers d'état civil sur place Exhaustivité de l'enregistrement des naissances, au niveau national et par région Exhaustivité de l'enregistrement des décès, au niveau national et par région Décès médicalement certifiés en pourcentage du total des décès annuels Nombre et pourcentage des points d'enregistrement des actes d'état civil qui font une déclaration tardive (à savoir, après la date prévue) Pourcentage de tous les bureaux d'enregistrement reliés au réseau informatique au niveau central
Résultats	Décalage entre le recueil des données et la publication (années) Nombre de tableaux fournis à l'Annuaire démographique des Nations Unies (les Nations Unies demandent aux pays de fournir 30 tableaux sur la fécondité et la mortalité pour cette publication) Causes de décès mal définies en pourcentage de tous les décès chaque année Décès dus à un cancer attribués à des causes mal définies en pourcentage de tous les décès dus à un cancer chaque année Décès cardio-vasculaires attribués à des causes mal définies en pourcentage de tous les décès cardio-vasculaires chaque année Décès dus à un traumatisme attribués à des causes indéterminées en pourcentage de tous les décès dus à un traumatisme Décès dus à une maladie infectieuse ou parasitaire attribués à une septicémie en pourcentage de tous les décès dus à une maladie infectieuse ou parasitaire

Source : Improving the quality and use of birth, death and cause-of-death information: guidance for a standards-based review of country practices. Geneva: World Health Organization; 2010.

4.4 Rôle de l'OMS et des partenaires régionaux

Le Bureau régional est le précurseur du travail réalisé pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans le cadre de son objectif sur les priorités identifiées spécifiques pour son activité dans la Région sur les années à venir. En tête de ces priorités se trouvent le renforcement des systèmes de santé et celui des capacités régionales d'information.

L'OMS et les institutions participantes ont l'intention de maintenir et de renforcer l'approche de partenariat au niveau régional et d'élargir cette approche pour soutenir les pays. Le Bureau régional prend des mesures pour renforcer ses propres capacités et établit actuellement un réseau d'experts régionaux pour répondre aux besoins en assistance technique des États Membres. Les rôles de l'OMS et de ses partenaires dans le soutien de cette stratégie peuvent être résumés en trois fonctions : a) Plaidoyer pour mobiliser le soutien politique, technique et matériel ; b) Coordination pour harmoniser les interventions et le soutien des différents partenaires du développement et organismes internationaux (chacun selon son mandat) aux niveaux régional et national ; et c) Assistance technique et renforcement des capacités selon les priorités de chaque pays.

L'assistance technique et le renforcement des capacités seront fournis par chaque organisme selon son expertise et son mandat. Ce qui est particulièrement important, c'est l'action commune des partenaires régionaux à l'appui des activités de renforcement des capacités, y compris la formation pratique sur les procédures d'enregistrement, le recueil, la compilation et l'analyse des données, leur diffusion et leur utilisation pour la politique et la programmation. Dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire, la collaboration avec les systèmes nationaux d'enregistrement des actes d'état civil et d'établissement des statistiques démographiques peut permettre de garantir la protection de toutes les personnes, nationaux et non-nationaux, représentant une préoccupation pour le HCDH et relevant de la juridiction des États Membres.

Afin de fournir une orientation stratégique globale et d'assurer une surveillance de la mise en œuvre du plan stratégique régional, les partenaires concernés ont convenu, lors d'une réunion au Caire en septembre 2013, d'établir un groupe de coordination régional, qui fonctionnerait dans le cadre défini par le plan stratégique régional, conformément aux mandats des gouvernements et partenaires de développement nationaux et internationaux impliqués. Le groupe rassemblera des agences chargées de la mise en œuvre au niveau des pays, des partenaires du développement, des institutions de formation et de recherche et des organisations non gouvernementales afin de favoriser la coordination et l'intégration de la mise en œuvre du plan stratégique régional avec d'autres activités de renforcement des capacités pertinentes pour la synergie, la complémentarité et un plus grand impact.

Les partenaires ont également convenu que l'OMS hébergerait un système d'archives régional favorisant et facilitant l'échange d'expertise, d'expériences, de ressources et d'autres informations sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et d'établissement des statistiques démographiques. Un tel organisme réalisera des rapports sur les réalisations, compilera les enseignements tirés et favorisera la coopération sud-sud et d'égal à égal pour améliorer les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et d'établissement des statistiques démographiques. Le répertoire gèrera un forum d'information en ligne, organisera des séminaires d'échange de connaissances et facilitera les visites d'échange. Il développera un répertoire des parties prenantes, telles que les partenaires du développement et les experts, et une base de ressources, comprenant des documents de formation et de promotion, des kits de ressources informatiques et des outils d'évaluation et d'analyse. Il conservera également une base de données des évaluations réalisées sur les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et d'établissement des statistiques démographiques et les plans d'action nationaux.

5. Orientations futures

Les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil sont essentiels et servent de base à un état moderne bien gouverné, où les droits de l'homme sont protégés et les services publics sont fournis avec efficacité et efficience (24). L'accès à des statistiques démographiques fiables permet une gouvernance efficace grâce à la planification axée sur les données, l'attribution de ressources, le suivi et l'évaluation dans tous les secteurs de développement et dans des situations nécessitant une aide humanitaire. L'enregistrement des actes d'état civil est la seule source de données à partir de laquelle des statistiques démographiques complètes et continues sur la dynamique des populations et les causes de décès peuvent être générées. Les autres sources de données sont rares ou irrégulières et moins efficaces et non viables sur le long terme. L'établissement et le renforcement des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ne sont pas seulement un sous-produit du développement ; ils contribuent également directement au développement. En outre, un système inclusif d'enregistrement des actes d'état civil et d'établissement des statistiques démographiques est nécessaire à la réalisation progressive des droits de l'homme pour tous les individus dans les pays ayant des populations de migrants et de réfugiés.

La stratégie régionale lance une intervention collective dans la Région pour améliorer les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil de manière efficace et se fondant sur des bases factuelles. Elle offre une approche systématique pour traiter le morcellement étendu, la faiblesse des infrastructures et les réalisations de mauvaise qualité des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans la Région. Le partenariat entre les parties prenantes et les partenaires du développement et de l'action humanitaire constitue une condition préalable clé pour la mise en œuvre réussie de cette stratégie aux niveaux national et régional.

Les ministères de la santé de la Région devront soutenir les entités nationales responsables de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil et assumer des rôles d'intendance, de négociation et d'interlocuteur en partenariat avec d'autres acteurs dans leur gouvernement respectif. Il est essentiel qu'une approche pluripartite collaborative soit adoptée, mettant en avant les rôles des différentes parties prenantes et les responsabilités particulières du secteur de la santé publique en termes de notification des événements démographiques et de la certification des causes de décès et de la génération des statistiques démographiques. Globalement, la stratégie fournit un cadre d'action pour la période 2014-2019, illustrant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes pertinentes aux niveaux national et régional, y compris les pays et l'OMS.

Références

1. Principes et recommandations pour un système d'état civil (troisième révision). New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de statistique ; 2003
https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_19rev2f.pdf, consultée le 22 août 2012.
2. Harbitz M, Tamargo M. The significance of legal identity in situations of poverty and social exclusion: the link between gender, ethnicity, and legal identity. Washington DC: Inter-American Development Bank; 2009.
3. Résolution 19/9 du Conseil des Droits de l'homme : <http://www.clarciev.com/cms/wp-content/Resoluci%C3%B3n-24-CDH-Francais1.pdf>
4. Résolution de l'Assemblée générale 21/2200:
[http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/RES/2200\(XXI\)&Lang=F](http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/RES/2200(XXI)&Lang=F)
5. Résolution 55/2 de l'Assemblée générale :
<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>
6. Résolution de l'Assemblée générale 41/128, annexe :
http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/41/128_
<http://www.worldlii.org/int/other/UNGARsn/2001/210.pdf>.
7. Principes et recommandations pour un système d'état civil (troisième révision). New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de statistique ; avril 2013
http://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/principles/unedited_M19Rev3en.pdf, consulté le 22 août 2012.
8. Hill K, Lopez A, Shibuya K, Jha P on behalf of the Monitoring of Vital Events (MoVE) writing group. Who Counts? 3. Interim measures for meeting needs for health sector data: births, deaths, and causes of death. *Lancet*, 2007;370 (9600):1726–35. doi:10.1016/S0140-6736(07)61309-9.
9. Lozano R, Naghavi M, Foreman K, Lim S, Shibuya K, Aboyans V et al. Global and regional mortality from 235 causes of death for 20 age groups in 1990 and 2010: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2010 (2012) *Lancet*, 2012;380 (9859): 2095–128.
10. Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dixième révision. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2010.

11. A new global partnership: eradicate poverty and transform economies through sustainable development. The report of the High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda. New York, United Nations, 2013.
12. Harnessing financial and technical resources in support of the monitoring of the Millennium Development Goals in African countries. Report of the second meeting of the Statistical Commission for Africa (StatCom-Africa II), Addis Ababa, Ethiopia, 18–21 January 2010. Addis Ababa: United Nations Economic Commission for Africa; 2010 (<http://www.uneca.org/statcom/docs/StatComReport.pdf>, consulté le 22 août 2012).
13. Development of a regional programme for the improvement of vital statistics in Asia and the Pacific. Paper presented at the second session of the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific Committee on Statistics, Bangkok, Thailand, 15–17 December 2010. Bangkok: United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific; 2010 (<http://www.unescap.org/stat/cst/2/CST2-3E.pdf>, consulté le 22 août 2012).
14. Handbook on training in civil registration and vital statistics systems. New York: United Nations Department of Economics and Social Affairs, Statistics Division; 1973.
15. Strengthening civil registration and vital statistics for births, deaths and causes of death: resource kit. Geneva: World Health Organization; 2013. Document WHO/HMN/13.1
16. ICD-10 interactive self learning tool [website]. Geneva: World Health Organization; 2010 (<http://apps.who.int/classifications/apps/icd/icd10training/>, consulté le 22 août 2012).
17. Cause of death on the death certificate in line with ICD-10: quick reference guide. Geneva: World Health Organization; 2010 (http://apps.who.int/classifications/apps/icd/icd10training/ICD-10%20Death%20Certificate/html/ICD-10_Resources/causeofdeathflyer.pdf, consulté le 22 août 2012).
18. Core curriculum – Underlying cause of death coders including learning objectives. WHO Family of International Classifications and International Federation of Health Information Management Associations; 2011. (<http://www.ifhima.org/whofic.aspx>, consulté le 22 août 2012).
19. Handbook for doctors on cause-of-death certification. Tools series. Brisbane: University of Queensland School of Population Health, Health Information Systems Knowledge Hub; 2012 (<http://www.uq.edu.au/hishub/docs/Handbook/HISHUB-Handbook-for-doctors.pdf>, consulté le 22 août 2012).
20. Verbal autopsy standards: ascertaining and attributing cause of death. Geneva: World Health Organization; 2007 (<http://www.who.int/healthinfo/statistics/>

[verbalautopsystandards/en/index1.html](http://www.who.int/verbalautopsystandards/en/index1.html), consulté le 22 août 2012).

21. AbouZahr C, Mikkelsen L, Rampatige R, Lopez A. Mortality statistics: a tool to improve understanding and quality. Working paper no. 13. Brisbane: University of Queensland School of Population Health, Health Information Systems Knowledge Hub; 2010 (<http://www.uq.edu.au/hishub/all-publications>, consulté le 22 août 2012).
22. Analysing mortality levels and causes of death (ANACoD). Electronic tool. Geneva: World Health Organization; 2011. Available from healthstat@who.int.
23. Rapid assessment of national civil registration and vital statistics systems. Geneva: World Health Organization; 2010. Document WHO/IER/HIS/STM/2010.
24. Scott JC. Seeing like a state: how certain schemes to improve the human condition have failed. New Haven: Yale University Press; 1998.

Annexe 1. Résolution EM/RC60/R.7

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC60/R.7
Octobre 2013

Soixantième session

Stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil 2014-2019

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique sur la stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil¹ ;

Rappelant la résolution EM/RC59/R.3 Renforcement des systèmes de santé, dans laquelle les États Membres sont invités instamment à renforcer les systèmes nationaux d'information sanitaire, notamment l'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès ;

Reconnaissant que plusieurs résolutions des Nations Unies plaident en faveur de l'enregistrement universel des actes d'état civil, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (A/RES/2200(XXI)), la Déclaration du Millénaire (A/RES/55/2) et la Déclaration sur le droit au développement (A/RES/41/128) ;

Rappelant également la recommandation de la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant des Nations Unies à l'ensemble des pays, leur demandant de prendre des mesures importantes pour mettre en place un système d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès, et d'établir des systèmes d'information sanitaire qui fonctionnent bien d'ici à 2015 ;

Reconnaissant par ailleurs l'importance des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil en matière de fourniture d'informations permettant de garantir le droit à l'identité, qui est un droit fondamental pour les particuliers, et l'importance de soutenir les secteurs de développement humain, y compris la santé ;

¹ Document EM/RC60/10

Reconnaissant l'importance de la collaboration intersectorielle en appui aux systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ;

1. **APPROUVE** la stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil 2014-2019 ;
2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres à accorder la priorité au renforcement de leurs systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ;
3. **DEMANDE** aux États Membres :
 - 3.1 d'élaborer, ou de continuer à renforcer, un plan stratégique national multisectoriel afin d'améliorer les systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil sur la base des conclusions d'une évaluation approfondie et en s'inspirant de la stratégie régionale ;
 - 3.2 de renforcer l'infrastructure et les capacités au sein du ministère de la Santé et d'élaborer des règles et des procédures afin de veiller à l'application de normes de qualité pour la certification médicale et la codification des causes de décès, en utilisant la Classification internationale des maladies ;
 - 3.3 de sensibiliser la communauté et les secteurs concernés aux systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et de mobiliser un appui en faveur de ces systèmes ;
4. **PRIE** le Directeur régional :
 - 4.1 de fournir un soutien technique aux États Membres afin qu'ils adaptent et mettent en œuvre la stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil ;
 - 4.2 de renforcer les partenariats avec les institutions des Nations Unies ainsi que les autres parties prenantes régionales concernées en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie ;
 - 4.3 de surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et d'en rendre compte au Comité régional tous les deux ans jusqu'en 2019.



Le séminaire-atelier interpays sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques démographiques a été organisé en janvier 2013 par l'OMS en collaboration avec le Réseau de métrologie sanitaire et l'Université de Queensland. Ce séminaire-atelier constituait le point de départ de l'élaboration de la stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil.

La *Stratégie régionale pour l'amélioration de l'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil* est destinée à guider et soutenir les États Membres dans le processus d'amélioration des systèmes nationaux d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil dans la Région de la Méditerranée orientale sur la période 2014-2019. Elle s'articule autour d'un ensemble de domaines stratégiques et décrit les interventions potentielles sur lesquelles les pays peuvent s'appuyer sur la base du niveau de développement de leurs systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil, et en fonction du contexte, des ressources et des capacités au niveau national. Cette stratégie a été adoptée par le Comité régional de la Méditerranée orientale en 2013. Elle fournit un cadre d'action aux États Membres et aux partenaires pour la période allant jusqu'à 2019, illustrant les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes nationales et internationales, y compris les pays et l'OMS.